

Conseil de la Recherche de l'Université Clermont Auvergne

Publié le 13 avril 2018 – Mis à jour le 23 mars 2022

Le Conseil de la Recherche de l'Établissement Public
Expérimental Université Clermont-Auvergne

RÔLE DU CONSEIL DE LA RECHERCHE

Le conseil de la recherche délibère sur les propositions du directoire relatives à la politique scientifique de l'UCA. Il est présidé par le président de l'UCA ou, en son absence, par le vice-président en charge de la recherche.

Le conseil de la recherche assure l'ensemble des missions prévues par le II. de l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation.

Il peut siéger de façon conjointe avec le conseil de la formation et de la vie universitaire, sous la présidence du président de l'UCA, pour examiner notamment les points relatifs à l'articulation entre les stratégies de formation et de recherche et pour désigner le VP étudiant ainsi que les membres des sections disciplinaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers de l'UCA. Cette formation est présidée par le président de l'UCA ou, en son absence, par le vice-président en charge de la recherche ou par le vice-président en charge des formations.

- **Délibérations du Conseil de la Recherche**
- [Procès-Verbaux du Conseil de la recherche](https://intranet.uca.fr/thematiques/aff-statutaires-institutionnelles/affaires-statutaires-juridiques/conseil-de-la-recherche-epe-uca-proces-verbaux-et-diaporamas-2022) (<https://intranet.uca.fr/thematiques/aff-statutaires-institutionnelles/affaires-statutaires-juridiques/conseil-de-la-recherche-epe-uca-proces-verbaux-et-diaporamas-2022>)

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA RECHERCHE

Membres élus:

Le conseil de la recherche comprend quarante-trois membres ainsi répartis :

1. Quatorze représentants des professeurs des universités et personnels assimilés, dont :

- 3 représentants de l'institut LLSHS

- BOISSEAU Nathalie

- DANIEL Yvan

- MARTINOT Delphine

- 1 représentant de l'institut DEM

- MARD Yves

- 4 représentants de l'institut SVSAE

- PENAULT-LLORCA Frédérique
- LOBACCARO Jean-Marc
- FORESTIER Christiane
- DALLEL Radhouane

- 2 représentants de l'institut Sciences

- ANDRAULT Denis
- THERIAS Sandrine

- 2 représentants de l'institut IUT

- BAMDAD Mahchid
- BERGERET Emmanuel

- 2 représentants de l'INP

- CHAPUIS Roland
- DUCKI Sylvie

2. Quatorze représentants des enseignants-chercheurs, enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés ne relevant pas au collège 1, dont :

- 3 représentants de l'institut LLSHS

- SERRES Guillaume
- URDICIAN Stéphanie

- WOOLLVEN Marianne

- 2 représentants de l'institut DEM

- CHERIF Emna
- GOUJON Michaël

- 3 représentants de l'institut SVSAE

- BIDET Yannick
- COLLIN Aurore
- DIOGON Marie

- 2 représentants de l'institut Sciences

- MOREAU Antoine
- PICHEREAU Anne

- 2 représentants de l'institut IUT

- MIOT-NOIRAUT Elisabeth
- REY Christophe

- 2 représentants de l'INP

- CHANAL Hélène
- KOKO Jonas

3. Cinq représentants des personnels BIATSS, en exercice dans l'UCA ou son établissement-composante :

- DOUSTEYSSIER Bertrand
- DUCHEZ David
- REIS Gaëlle
- SZCZEPANIAK Claire
- VYE Oriane

4. Cinq représentants des doctorants inscrits à l'UCA ou son établissement-composante en formation initiale ou continue, et autant de suppléants :

- BONGRAND Jean
- DENIS Pauline (Suppléant KOMBOLO NGAH Moise Alexandre)
- GIRON Baptiste (Suppléante : DOUCET Marine)
- MOMBELLI Aurélien (Suppléante : CHIROSSEL Agathe)
- NICOL Lukas (Suppléante SHIRES Claire)

5. Cinq personnalités extérieures, dont :

- 1 Représentant du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes : Frédéric BONNICHON (suppléante : Jean-Pierre BRENAS)
- 1 Représentant du CHU de Clermont-Ferrand : Didier HOELTGEN (suppléant : Xavier BIJAYE)
- 1 personnalité, désignée à titre personnel, représentant le monde socio-économique : Edith FILAIRE
- 1 personnalité, désignée à titre personnel, issue d'un organisme de recherche : Jean-François GERARD
- 1 personnalité, désignée à titre personnel, en raison de ses compétences dans les domaines scientifique, technique, industriel, économique ou pédagogique : Emmanuelle PIREYRE

Membres de droit :

Le président de l'UCA et le directeur général de l'INP, ou leur représentant, s'ils n'en sont pas déjà membres élus, sont membres de droit du conseil de la recherche, dont l'effectif est alors augmenté d'une ou de deux unités le cas échéant.

CALENDRIER DU CONSEIL DE LA RECHERCHE POUR L'ANNÉE 2021-2022

- **Mardi 05 octobre 2021 à 9h.**
- **Mardi 09 novembre 2021 à 9h, MSH - Amphithéâtre 220.**
- **Conseil de la Recherche Exceptionnel - A distance du 08 au 10 décembre 2021:**
 1. Phase de débat: du 08.12.2021 09h00 au 09.12.2021 12h00.

Phase de vote: du 09.12.2021 12h00 au 10.12.2021 15h00.

2.

- **Mardi 01 février 2022 à 9h**, via Teams
- **Mardi 01 mars 2022 à 10h**, via Teams
- **Mardi 05 avril 2022 à 10h**, MSH, amphi 219
- **Mardi 03 mai 2022 à 10h**, le lieu sera communiqué ultérieurement
- **Mardi 14 juin 2022 à 10h**, le lieu sera communiqué ultérieurement

<https://drv.uca.fr/appui-au-pilotagebr-et-a-lactivite-des-labos/pilotage/la-commission-de-la-recherche/>

<https://drv.uca.fr/appui-au-pilotagebr-et-a-lactivite-des-labos/pilotage/la-commission-de-la-recherche/>